



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 19 - Institut Supérieur des Beaux-Arts - Les 2Scènes, Scène Nationale de Besançon - Subventions d'équipement et fonctionnement 2019

Institut Supérieur des Beaux-Arts
Les 2Scènes, Scène Nationale de Besançon
Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 6	19/03/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles tels que le CDN, La Rodia et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Le soutien apporté par la collectivité à certains de ces équipements porte sur le fonctionnement mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Le soutien en fonctionnement précisé dans ces conventions étant alloué sous réserve du vote du budget de la collectivité, il convient de préciser le montant 2019 accordé par la Ville à ces équipements.

En matière d'équipement, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant est déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

EPCC Les 2Scènes (Scène Nationale)

Le montant de la subvention de fonctionnement 2019 est fixé à 1 972 200 €. Pour 2018, la subvention de fonctionnement était de 2 122 200 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne 65.313/65548.0012015 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2019 est fixé à 35 000 €. Pour 2018, la subvention d'équipement était de 30 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne 204.313/204181.0012015 CS 10031.

Par ailleurs, depuis 2017, il a été décidé de facturer forfaitairement les prestations TIC/téléphonie exécutées par la collectivité au profit de l'établissement : 1 594 € par poste informatique comprenant la maintenance matériels et logiciels, le stockage réseau, le dépannage..).

En cas d'accord, ladite recette sera perçue sur la ligne 70.313/70878.0012015 CS 10031.

Institut Supérieur des Beaux-Arts

Le montant de la subvention de fonctionnement 2019 est fixé à 1 429 000 €. Cette subvention est d'un montant identique à celle de 2008.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne 65.23/65548.0014006 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2019 est fixé à 23 600 €. Le montant de la subvention d'équipement 2018 était de 23 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne 204.23/204181.0014006 CS 10031.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement suivantes :

• 1 452 600 € à l'EPCC ISBA,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. CURIE, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme MAILLOT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

• 2 007 200 € à l'EPCC Les 2Scènes,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT (2), M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE (2), M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 AVR. 2019



Contrôle de légalité


Danièle DARD.

